



Le directeur général du travail

**Le directeur général de l'Autorité
de sûreté nucléaire**

A.

Monsieur le Président du GPRAD

Objet : Création d'un groupe de travail interne au GPRAD
Évolutions souhaitables pour la fonction et la formation de personnes compétentes en radioprotection

Monsieur le Président,

Au vu des priorités identifiées, lors de la réunion du 23 juin 2008, conjointement par l'ASN, la Direction générale du travail (DGT) et les experts du groupe permanent d'experts en radioprotection (GPRAD), nous vous demandons de bien vouloir créer un groupe de travail interne au sein du GPRAD afin de préparer des recommandations concernant les évolutions souhaitables pour la fonction et la formation de personnes compétentes en radioprotection (PCR). Outre des membres du GPRAD, ce groupe de travail devra être constitué de représentants du groupe permanent d'experts du GP MED. Par ailleurs, nous vous proposons d'associer aux réflexions de ce groupe des représentants de nos services, en tant que de besoin.

Les réflexions du GT, qui seront soumises à l'examen des 2 groupes permanents (GPRAD et GP MED), devront notamment prendre en compte la nature des activités dans lesquelles la PCR intervient, les enjeux associés en matière de radioprotection et les évolutions attendues aux niveaux européen et international, en particulier les recommandations émanant de la plateforme EUTERP.

Le groupe devra notamment :

- dresser un état des lieux du dispositif réglementaire en vigueur et des dysfonctionnements actuels ;
- se prononcer sur l'opportunité et les modalités de mise en œuvre d'une approche graduée des risques dans la définition des exigences en matière de statut, de compétences et de formations, de missions, de responsabilités et d'indépendance de la PCR ou des acteurs qui pourraient s'y substituer dans la mesure où les orientations actuellement examinées par la Commission européenne seraient adoptées.
- examiner en particulier les problématiques liées à l'action concomitante de plusieurs PCR sur un même lieu de travail (coordination entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures). Dans ce contexte, il conviendra d'investiguer particulièrement le partage des rôles et la répartition des responsabilités.

Nous invitons le groupe à se rapprocher, dans le cadre de ses travaux, et en tant que de besoin, d'organismes ou d'experts extérieurs tels que la Société Française de radioprotection.

Compte tenu du calendrier réglementaire européen, nous vous demandons de bien vouloir nous remettre les conclusions de ce groupe de travail à la fin de l'année 2009.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général du travail


Jean-Denis COMBREXELLE

Le Directeur général de l'ASN


Jean-Christophe NIEL

Copie : Monsieur le Président du GPMED